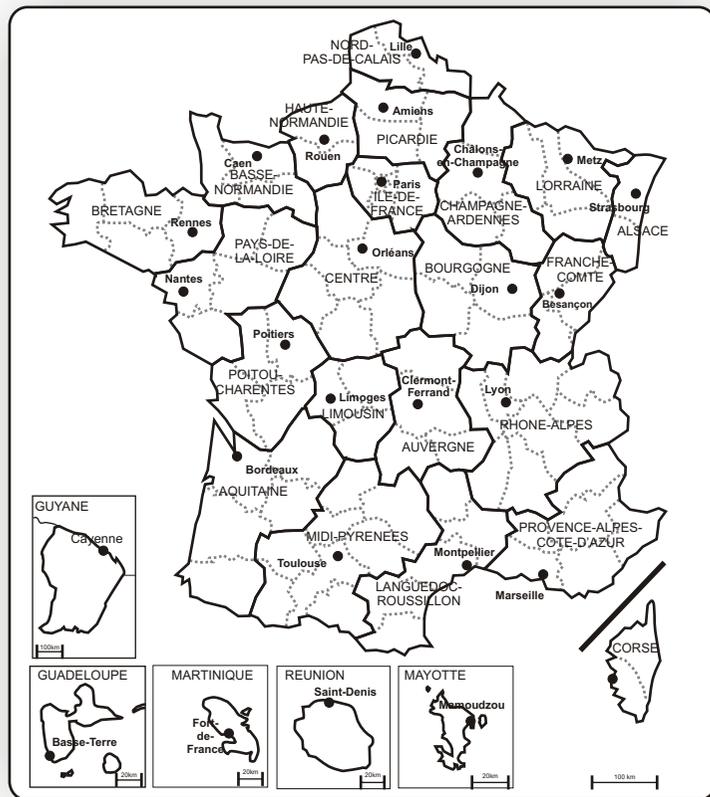


La région, entre France et Europe



A- Les régions à l'échelle nationale

La région est un territoire administratif (depuis 1972). La France en compte 27 (22 en métropole et 5 en outre-mer). La région fait partie des collectivités territoriales (depuis la loi de décentralisation de 1982). La région est gérée par un conseil régional élu au suffrage universel. Elle dispose d'un budget alimenté par les dotations de l'État et les impôts locaux qui permet de financer différentes actions.

En fonction des priorités données aux différentes politiques régionales, les régions françaises sont plus ou moins bien développées et plus ou moins compétitives.

B- Les régions à l'échelle européenne

Dans les pays à forte tradition centralisatrice (ex : France), l'État n'a délégué qu'une partie de son pouvoir aux régions. D'autres États ont largement amorcé un processus de régionalisation en donnant à chacune des régions qui les composent des compétences nouvelles (ex : Espagne). Enfin, dans les États fédéraux (ex : Allemagne), les régions disposent de compétences très étendues.

Pour pallier les différences de développement entre les régions de l'Union européenne, celles-ci peuvent percevoir des aides du FEDER ou du FSE dont l'objectif est de réduire les disparités territoriales et les inégalités sociales.

